Ainsi font, font, font... les Frimousses des écoles

Le dossier pédagogique « Ainsi font, font, font... » propose de mener un projet de création de spectacle de marionnettes avec les élèves. Les marionnettes deviennent un support de réflexion sur l'ensemble des droits de l'enfant (droit à l'identité, à la santé, à la protection, à l'éducation…) et une manière de sensibiliser les élèves à leurs propres droits et à ceux des enfants à travers le monde.

En amont de ce projet, l'UNICEF propose une opération de sensibilisation et de collecte autour d'un projet ludique et solidaire : **Frimousses des écoles.**

QU'EST-CE QUE « FRIMOUSSES DES ÉCOLES » ?

Lancée en 2005, l'opération « Frimousses des écoles » est un projet pédagogique, qui permet aux plus jeunes d'aborder en classe les droits des enfants, ainsi que le travail mené par l'UNICEF pour les faire respecter.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1h de sensibilisation par un bénévole de l'UNICEF

Les élèves participent d'abord à une séance d'information sur les droits de l'enfant, en particulier les droits à la santé, à l'identité et à l'expression, menée par un bénévole de l'UNICEF qui se déplace dans votre classe.

Une ½ journée d'atelier de confection de poupées

Les enfants se lancent ensuite, toujours avec l'aide de bénévoles de l'UNICEF, dans la confection de leurs poupées Frimousses. L'UNICEF fournit le corps de la poupée prêt à être rembourré ainsi que des modèles de vêtements faciles à fabriquer. Les élèves, de leur côté, apportent du matériel de récupération, s'ils le souhaitent.

Présentation des poupées aux parents

Une fois les poupées réalisées, une exposition est organisée pour les présenter aux parents et à la communauté éducative. Cette animation est l'occasion d'organiser une collecte pour contribuer au financement des programmes de l'UNICEF sur le terrain.

Un projet pédagogique

Par cette action, l'UNICEF propose aux enseignants d'aborder trois droits de l'enfant essentiels :

- le droit à l'identité, droit qu'a chaque enfant d'être enregistré à la naissance sur les registres d'état civil afin de bénéficier d'une identité ;
- le droit à la santé, et notamment le droit d'être vacciné contre les maladies infantiles les plus meurtrières ;
- le droit à l'expression : chaque enfant pourra, à travers sa poupée, exprimer une opinion qui lui tient à cœur.

Un projet qui s'inscrit pleinement dans le programme d'enseignement moral et civique et qui fournit une source de travail à exploiter tout au long de l'année.

SENSIBILISER LES PLUS JEUNES À UNE CAUSE HUMANITAIRE

La sensibilisation au droit à la santé : les actions en faveur de la vaccination

Très efficace et peu coûteuse, la vaccination permet de prévenir les maladies dès le plus jeune âge et, à terme, d'éradiquer des maladies telles que la variole et bientôt la poliomyélite. Cependant 1,5 million d'enfants meurent encore chaque année, faute d'être vaccinés. Pour éviter cela, l'UNICEF se donne comme priorité d'accélérer les progrès des soins de santé aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants.

La sensibilisation au droit à l'identité

Chaque Frimousse possède une carte d'identité sur laquelle figurent le prénom de la poupée et les caractéristiques que l'élève lui a données.

© UNICEF France, 2015

La Frimousse devient un support de réflexion sur le droit à l'identité qui est fondamental, car il permet à l'enfant d'être protégé contre les abus et de bénéficier de droits comme l'accès à la santé et à la scolarisation.

La sensibilisation au droit à l'expression.

Les enfants expriment leur opinion sur la carte d'identité. La Frimousse leur permet de partager ce qu'ils aiment ou ce qu'ils n'aiment pas, donnant une réalité au droit à l'expression.

En savoir plus :
www.unicef.fr/frimousses-des-ecoles

Se mobiliser pour les droits de l'enfant

Dans la dernière étape du projet, les poupées réalisées sont présentées aux parents des élèves. S'ils le souhaitent, ces derniers peuvent faire un don libre pour contribuer au financement des programmes de l'UNICEF sur le terrain. Ainsi, l'enfant n'a pas fabriqué la poupée uniquement pour lui-même, mais a fait une action de solidarité envers les enfants du monde qui en ont le plus besoin, en se mobilisant de façon concrète pour faire connaître leur situation et sensibiliser leur entourage.

Le saviez-vous ?

Les actions de l'UNICEF dans le cadre scolaire ne visent pas à collecter de l'argent en premier lieu (caractère non lucratif), mais bien à sensibiliser les élèves aux droits et conditions de vie des enfants d'ici et d'ailleurs. Ces actions peuvent déboucher sur une collecte d'argent en faveur de l'UNICEF France. Celle-ci sera alors réalisée à l'issue des séances de sensibilisation, dans le cadre d'une opération au sein de l'école et en présence des parents, le tout encadré par un bénévole formé par l'UNICEF France.

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

Partenaires éducatifs à part entière, les associations proposent des activités dans le respect des projets d'école et d'établissement. Les associations participent à la vie des écoles pendant ou en dehors du temps scolaire. L'agrément du ministère chargé de l'Éducation nationale garantit que l'association respecte les principes de l'enseignement public. Il existe deux niveaux d'agrément : national et académique.
L'UNICEF fait partie des associations agréées par le ministère de l'Éducation nationale, habilitées à intervenir en milieu scolaire.

En savoir plus :
http://www.education.gouv.fr/cid21129/les-associations-agreees-et-ou-subventionnees-par-l-education-nationale.html

INTÉGRER L'OPÉRATION « FRIMOUSSES DES ÉCOLES » DANS LA DÉMARCHE PROPOSÉE PAR LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Le dossier pédagogique « Ainsi font, font, font... » donne la possibilité de mener le projet de pièce de théâtre de marionnettes en lien avec l'opération « Frimousses des écoles », leurs objectifs étant complémentaires. Il s'agit de donner vie aux marionnettes pour préparer et faire un spectacle.

Les poupées Frimousses peuvent servir de base aux personnages qui deviendront les marionnettes des élèves, personnages développés et enrichis à travers l'histoire que les élèves devront créer pour le spectacle.

Il est également possible de réaliser tout ou partie de ce dossier et de l'associer à l'opération « Frimousses des écoles ». Le travail sur la recherche du thème et du message et sur la définition du personnage (Séquence 1 du dossier) peut, par exemple, être réalisé avant de fabriquer la poupée Frimousse. Inversement, la poupée Frimousse peut servir de point de départ à une sensibilisation ponctuelle des élèves aux droits de l'enfant, laquelle peut être prolongée/déployée sur un plus long terme à travers la création d'un spectacle de marionnettes.

Dans tous les cas, avec les Frimousses des écoles et le dossier pédagogique « Ainsi font, font, font », les élèves seront sensibilisés aux droits de l'enfant tout en s'amusant, à partir d'activités ludiques et créatives (modelage, peinture, découpage, collage…).

© UNICEF France, 2015